

Description du projet

A) Questions de le commission d'enquête

La commission d'enquête souhaite des compléments ou des éclaircissements sur les points suivants :

1- sur l'Étude d'impact :

Question 1 (Q1) : page 16, la rose des vents présentée est celle de Nevers alors que cette station météo n'est pas mentionnée dans le reste du document. S'agit il d'une erreur ? Si oui, peut elle être corrigée ?

Q2 : page 21, le tableau identifiant les PRI dans le secteur d'études pourrait utilement être complété par la date d'achèvement des PRI, en plus des dates de prescription et d'approbation.

Q3 : page 28, le tableau de qualité des eaux superficielles pourrait être plus clair dans ses libellés. Il est inscrit que le bon état écologique est un objectif issu du Sdage RM de 2022, et cet état est qualifié de « bon potentiel depuis 2021 », tandis que l'état chimique est qualifié de « bon état depuis 2015 ». Comment faut il comprendre le mot « potentiel » dans la première assertion ? Ces deux états sont ils toujours « bons » en 2026 ? Cette information importante fait défaut.

Q4 : page 30, la carte du réseau hydrographique pourrait être complété par les étangs et réservoirs mentionnés page 29.

Q5 : pages 46 et 47, les deux sites N2000 vallée de Loire ont fusionné par arrêté du 25 novembre 2021(<https://val-loire-iguerande-decize.n2000.fr/les-sites-du-val-de-loire/caracteristiques-enerales>). La présentation faite est donc partiellement erronée.

Q6 : page 75, il est fait état d'inventaire faune-flore réalisés préalablement sans qu'aucune précision ne soit apportée sur les dates, lieux, modalités, structure de réalisation des ces inventaires. Cette remarque est d'importance d'autant que ces inventaires sont régulièrement mentionnés dans le document (pages 135, 136...). Une synthèse circonstanciée de ces inventaires sera très utile et appréciée.

Q7:page 94, Quels sont les motifs de l'arrêt du trafic marchand en 1993 ? Une reprise de ce trafic est elle envisageable dans le contexte actuel au des objectifs gouvernementaux ?

Q8 : page 102, il est indiqué que les opérations de dragage sont réalisées en considérant le mouillage réglementaire à 1,60 m. La « description des opérations » indique (page 69) que ce mouillage est fixé à à 2 m par AP. L'ajustement réglementaire pourrait avoir lieu dans un délai non connu : quelles conséquences une telle évolution aurait elle sur les opérations de dragage (volumétrie, programmation....). Cela pourrait il entraîner une révision anticipée du plan de gestion ?

Q9 : page 113, le paragraphe climatologie évoque le fait que l'utilisation du canal réduit les transports par voie routière terrestre. Cette affirmation, reprise à plusieurs reprises dans l'étude, (page 118, page 120...) prend elle en compte le fait que la navigation sur le canal est exclusivement

un loisir, et donc sans effet sur les transports routiers ? Le MO a-t-il documenté les sources d'énergie utilisées par les bateaux de plaisance utilisant le canal ?

Q10 : page 130, gestion des espèces exotiques envahissantes. Il est indiqué que les espèces envahissantes seront détectées avant travaux. Les modalités de cette détection, incluant le niveau d'expertise des personnes en charge de cette détection, peuvent-elles être précisées, d'autant plus que l'OFB signale la présence de deux espèces envahissantes (Lagarosiphon major et Procambarus clarkii) non mentionnées dans l'étude ? De même, n'est-il pas possible de préciser la nature des adaptations des plateformes de lavage ?

Q11 : page 135, il est indiqué que VNF réalisera des inventaires faunes-flores avant chaque opération de dragage. Les modalités de ces inventaires, incluant le niveau d'expertise des personnes en charge de cette détection et la saisonnalité, peuvent-elles être précisées ? Ces inventaires non décrits sont également mentionnés page 136.

Q12 : page 136, est-il envisageable d'associer des représentants des usagers au comité technique de suivi ?

Q13 : page 138, il est précisé qu'un bilan à mi-parcours sera réalisé après la « 5^{ème} campagne de dragage ». Cette rédaction est équivoque, car il est possible qu'il y ait finalement moins de 5 campagnes de dragage, ou que la 5^{ème} campagne intervienne tardivement par rapport aux 10 ans de validité du plan. Si ce devait être le cas, le bilan produit ne serait pas un bilan à mi-parcours.... Pouvez-vous préciser l'échéancier réel de ce bilan : après 5 années de validation ou après la N^{ième} dragage ?

2 sur la Description du projet :

Q14 : page 44 et 47, il est indiqué que les analyses de sédiment sont réalisées avant chaque opération de dragage. Il apparaît page 47 que le bief 34 bis a été dragué fin 2023, et que la campagne d'analyse a été réalisée en juin 2021, soit deux ans et demi avant. Quelle est votre estimation de la durée de validité des analyses de sédiment ?

Q15 : page 48, le dépassement du seuil S1 en cadmium, cancérigène certain, mérite d'être contextualisé.

Q16 : page 52, cet intéressant tableau de synthèse des résultats de qualité des eaux peut-il être complété par les indications suivantes : année de réalisation des dragages, valeur de référence de prélèvement témoin (oxygène, température, pH, conductivité...). Il pourrait être intéressant de mentionner dans ce descriptif général des travaux les noms des entreprises avec une analyse qualitative de leur travail ?

Q17 : page 67, considérez-vous qu'il y a eu une évolution de la composition des sédiments analysés au fil du temps ? Y a-t-il un délai optimal entre la réalisation des analyses et celle du dragage ? (cf Q14)

Q18 : page 69, pouvez-vous préciser si le mouillage recherché est 2m, comme établi par l'arrêté du 06/09/2017 ou 1,60m comme établi par le contrat d'objectif ?

Q19 : page 84, la réalisation préalable des analyses sédimentaires n'est pas mentionnée dans la liste de la programmation annuelle du plan de gestion. S'inscrit-elle dans cette liste ?

Q20 : page 86, il n'est pas fait mention d'une écoute des usagers dans le cadre des bilans des travaux. Un tel dispositif peut il être prévu ?

B) Questions de :

B1) Fédération départementale des pêcheurs 71 :

L'avis de cette fédération a été mise en ligne sur le registre dématérialisé.

Q21 : page 46, Description du projet : le bilan des opérations annuelles de dragage semble incomplet ? Pouvez vous préciser votre présentation sur cette question ?

Q22 : page 74, Description du projet pouvez vous identifier les milieux potentiellement récepteurs de sédiment ? Pouvez préciser votre position sur le clapage ?